

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE



Désignation commerciale: Grip Anti Slip GP 2 floor

No d'article: K 9200

Situation: 25.09.2014

Version: 1/fr

Date d'impression: 25.09.2014

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale **Grip Anti Slip GP 2 floor**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Peinture selon la fiche technique no.

Restrictions conseillées Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l#objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d#autres utilisations.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise GriP Safety Coatings AG  
Industriestrasse 13  
CH-6343 Rotkreuz  
Téléphone: +41 / 41 / 726 20 80  
Fax: +41 / 41 / 726 20 81  
Courriel: info@gip-antislip.com  
Internet: www.gip-antirutsch.com

Service responsable info@gip-antislip.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Tox-Zentrum Zürich, +41 / 44 / 251 51 51, oder 145

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE / 1999/45/CE) Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens du règlement 67/548/CEE / 1999/45/CE.

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens de l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE) Selon la directive 67/548/CEE / 1999/45/CE, le produit n'est pas soumis à l'étiquetage.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### Composants dangereux

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
2-Butoxy-ethanolButylglykol	No. CAS: 111-76-2 No.-CE: 203-905-0 No.-Index: 603-014-00-0	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38	< 2.5 pds %
		Acute Tox. 4 ; H332 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	
2-Methoxy-1-methylethylacetat	No. CAS: 108-65-6 No.-CE: 203-603-9 No.-Index: 607-195-00-7	R10	< 2.5 pds %
		Flam. Liq. 3; H226	

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

## Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Grip Anti Slip GP 2 floor

No d'article: K 9200

Situation: 25.09.2014

Version: 1/fr



Date d'impression: 25.09.2014

En cas d'inhalation	En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin. Veiller à un apport d'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. N'employer ni solvants, ni diluants. Eviter ce qui suit : Radiations UV/ rayonnement solaire. (Sensibilisation)
En cas de contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander l'avis d'un médecin. Eviter ce qui suit : Radiations UV/ rayonnement solaire. (Sensibilisation)
En cas d'ingestion	En cas d'absorption, appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au calme. Ne pas provoquer de vomissement.

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié	mousse résistante à l'alcool; dioxyde de carbone; poudre; brouillard, (eau)
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	jet d'eau de forte puissance

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés	En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.
---	--

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.
Autres indications sur la lutte contre les incendies	Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	Veiller à la bonne aération des locaux. Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).
---------------------------	---

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.
---	--

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE



Désignation commerciale: Grip Anti Slip GP 2 floor

No d'article: K 9200

Situation: 25.09.2014

Version: 1/fr

Date d'impression: 25.09.2014

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Délimiter le matériel utilisé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).  
Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter une inhalation des vapeurs et des aérosols. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Précautions

Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation.  
Ne pas utiliser cette qualité pour les produits entrant en contact avec des denrées alimentaires.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs

Conserver le récipient bien fermé. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Indications concernant les stockages en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants. Stocker à l'écart des denrées alimentaires.

Consignes d'entreposage

Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette.  
Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.  
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

Température de stockage recommandée

Stockage entre 5 et 20°C dans un lieu sec et bien aéré. Protéger de la chaleur et des rayonnements directs du soleil.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 2-Butoxyéthanol

Allemagne

Valeur	Matériau d'analyse	Date de prélèvement d'échantillons	Paramètre	Source
100 mg/l	U	c	Butoxyessigsäure	14

Source: 14 - TRGS 903

Allemagne

Remarque	Valeur Limite Plafond	Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Date d'émission	Source
*1)	4(II)	20	98	01/06	13

\*1): Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der Deutschen Forschungsgemeinschaft. Europäische Union. Hautresorptiv. Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden.

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE



Désignation commerciale: Grip Anti Slip GP 2 floor

No d'article: K 9200

Situation: 25.09.2014

Version: 1/fr

Date d'impression: 25.09.2014

Source: 13 - TRGS 900

## Autriche

Domaine de validité	Résorption de l'épiderme sensibilisateur	Fréquence par équipe	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Source
MAK	H	4x	20	98	40	200	30(Miw)	15

Source: 15 - Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

## Suisse

Valeur	Paramètre	Date de prélèvement d'échantillons	Remarque	Matériau d'analyse	Source
100 mg/l (756,7 µmol/l)	Acide butoxyacétique	c, b	N	U	87
200 mg/l (1513,4 µmol/l)	Acide 2-butoxyacétique total	c		U	87

Source: 87 - 87

## Suisse

Remarque	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Notations	Toxicité critique	Source
HSE, INRS, NIOSH, v. ann. 1.9.2	10	49	20	98	H B SSC	Yeux, VRS{TC AN}	26

Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

## Europe

Date d'émission	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Notent	Source
2000/39	98	20	246	50	Peau	24

Source: 24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

## 1-Méthoxypropylacétate-2

### Allemagne

Remarque	Valeur Limite Plafond	Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Date d'émission	Source
*1)	1(l)	50	270	01/06	13

\*1): Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der Deutschen Forschungsgemeinschaft. Europäische Union. Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden.

Source: 13 - TRGS 900

### Autriche

Domaine de validité	Résorption de l'épiderme sensibilisateur	Fréquence par équipe	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Source
MAK	H	8x	50	275	100	550	5(Mow)	15

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE



Désignation commerciale: Grip Anti Slip GP 2 floor

No d'article: K 9200

Situation: 25.09.2014

Version: 1/fr

Date d'impression: 25.09.2014

Source: 15 – Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

## Suisse

Remarque	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Notations	Toxicité critique	Source
*1)	50	275	50	275	SSC	VRS{TC AN}	26

\*1): La VLE ne doit pas en moyenne être dépassée durant une intervalle de 15 minutes.

Source: 26 – Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

## Europe

Date d'émission	Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / ppm	Notent	Source
2000/39	275	50	550	100	Peau	24

Source: 24 – DIRECTIVE 2009/161/UE

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection respiratoire

En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome approprié.

### Protection des mains

For prolonged or repeated contact: Protective creams for the skin surfaces hat come in contact with the product.

### Protection des yeux

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

### Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements de travail appropriés.

### Mésures générales de protection et d'hygiène

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants organiques.

### Mesures d'ordre technique

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du tableau des directives VCI concernant le poste de travail.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	blanc et teintes diverses
Odeur	Non applicable.
pH	8.0
Point d'ébullition [°C]	100° C (Valeur dérivée)
Point d'éclair [°C]	Non applicable.
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure:	Non applicable.
Valeur limite supérieure:	Non applicable.

## Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE



Désignation commerciale: Grip Anti Slip GP 2 floor

No d'article: K 9200

Situation: 25.09.2014

Version: 1/fr

Date d'impression: 25.09.2014

Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1.16 g/cm <sup>3</sup>
Température:	20°C
Auto-inflammabilité	Le produit n'est pas auto-inflammable.
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	5500 mPas

### 9.2 Autres informations

Mélange avec de l'eau complètement miscible

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1 Réactivité

Décomposition thermique Lors de l'application du stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter forte chaleur.  
fort rayonnement UV

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Conserver à l'écart des initiateurs formant des radicaux, peroxydes, matières hautement alcalines et métaux réactifs. Cela peut provoquer une polymérisation exothermique du produit. C'est pourquoi, il convient d'éviter tout contact involontaire.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux. (oxydes nitriques, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée)

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Irritation primaire cutanée Un contact prolongé ou répété avec la préparation peut engendrer des irritations des muqueuses et de la peau: rougeurs, boutons, inflammations cutanées. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles.

Irritation oculaire Les éclaboussures du liquide peuvent provoquer des irritations oculaires.

Indications sur la résorption par la peau Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée.

### 11.2 Indications complémentaires

Expériences issues de la pratique Lors de maniement adéquat et d'utilisation stipulée conforme, le produit ne cause, selon nos expériences et les informations à notre disposition, aucun effet néfaste pour la santé.

Autres données (chapitre 11.) Le produit n'a pas été vérifié. La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.  
La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE



Désignation commerciale: Grip Anti Slip GP 2 floor

No d'article: K 9200

Situation: 25.09.2014

Version: 1/fr

Date d'impression: 25.09.2014

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

### 12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

Code des déchets Code des déchets produit: 080112

Nature du déchet Couleur, peinture ou du vernis

Emballages vides contaminés Les conteneurs vidés de leurs restes doivent être revalorisés voire reconditionnés. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux. (Code de déchet 150110)

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.2 Description des marchandises	Le produit n'est pas un produit dangereux selon ADR.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA.	
14.2 Nom d'expédition des Nations unies		Non dangerous good	Non dangerous good

### 14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.) Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC  
CH (g/kg): 43  
Directive Decopaint 2004/42/IIA(j)140(2010)60  
Limitation d'emploi. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

## SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de R R10: Inflammable.  
R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

Teneur en taux de H H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
H302: Nocif en cas d'ingestion.

## Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE



Désignation commerciale: Grip Anti Slip GP 2 floor

No d'article: K 9200

Situation: 25.09.2014

Version: 1/fr

Date d'impression: 25.09.2014

Énoncé des classes de risque	H312: Nocif par contact cutané. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation.  Acute Tox.: Toxicité aiguë Eye Irrit.: Irritation oculaire Skin Irrit.: Irritation cutanée Flam. Liq.: Liquide inflammable
Modification par rapport à la dernière version	Les fiches sécurité des produits achetés ont été remises à jour en raison d'importantes nouvelles informations concernant la sécurité, la santé et la protection de l'environnement.
Notes de traitement	Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.
Autres informations	Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux .
Restrictions conseillées	Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.